

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 06085 Numéro SIREN : 487 739 963 Nom ou dénomination : Spirica

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2019 sous le numéro de dépôt 111731



20191117312018

DATE DEPOT : 24/10/2019

N° DE DEPOT : 111731

N° GESTION : 2007B06085

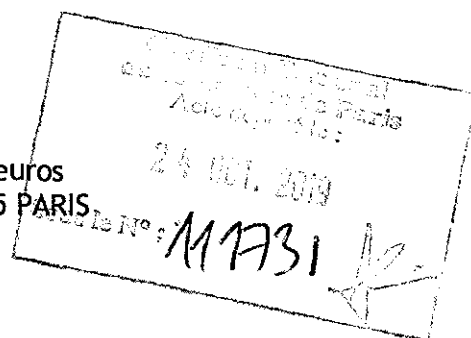
N° SIREN : 487739963

DENOMINATION : Spirica

ADRESSE : 50-56 rue de la Procession 75015 Paris

MILLESIME : 2018

SPIRICA
Société Anonyme au capital de 181 044 641 euros
Siège Social : 50/56 rue de la Procession 75015 PARIS
487 739 963 RCS PARIS



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le dix-neuf juin

à 8 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, sur convocation du 4 juin 2019 faite conformément aux statuts.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Jacques DUCHAMP préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Frédéric THOMAS et Monsieur Daniel COLLIGNON sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie-Pierre GONTARD assure les fonctions de secrétaire.

La société Ernst & Young et Autres et la société Pricewaterhousecoopers Audit, Commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- la copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Affectation du résultat et fixation du dividende
- Quitus aux administrateurs
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce
- Ratification du transfert de siège social
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis, le Président ouvre la discussion. Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Début de l'extrait...

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport de gestion de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2018, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant ressortir un résultat net comptable de 11.765.367,23 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

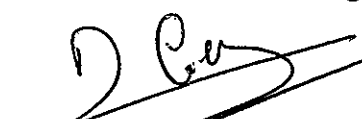
L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 11.765.367,23 euros, telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'administration.

Elle décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 11.765.367,23 €, en totalité au compte *Report à Nouveau*.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

... Fin de l'extrait.

Certifié conforme à l'original, le


Daniel COLLIGNON
Directeur Général

Spirica



ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE 2018

Playeur **SPIRICA** 2018
SA au capital de 181 044 641 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
487-739-963 Paris
Siège : 50-56, rue de la Procession 75015 PARIS
Bureaux : 31, rue Falguière 75015 PARIS
D. L.

SOMMAIRE

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS	4
1.1 Faits marquants	4
1.2 Activité commerciale	4
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1 Principes généraux	5
2.2 Changement de réglementation comptable	5
2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan	5
2.3.1 Actifs incorporels	5
2.3.2 Placements	5
2.3.3 Instruments Financiers à Terme	6
2.3.4 Immobilisations corporelles	6
2.3.5 Provisions techniques	7
2.3.6 Opérations de réassurance	8
2.3.7 Créances et dettes	8
2.3.8 Comptes de régularisation	8
2.3.9 Engagements de retraite	9
2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat	9
2.4.1 Primes	9
2.4.2 Sinistres	9
2.4.3 Produits et charges des placements	9
2.4.4 Allocation des produits financiers	9
2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination	9
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
4. INFORMATIONS SUR LE BILAN	11
4.1 Mouvements sur les actifs incorporels	11
4.2 Mouvements sur les placements	12
4.2.1 Terrains et constructions	12
4.2.2 Entreprises liées et participations	12
4.2.3 Autres placements	14
4.2.4 Etat récapitulatif des placements	15
4.2.5 Instruments financiers à terme	16
4.3 Tableau des filiales et participations	16
4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	17
4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations	17
4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations	17
4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable	17
4.6 Comptes de régularisation actif et passif	18
4.7 Etat des créances et dettes	18
4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres	20
4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres	20
4.8.2 Composition du capital social	20
4.8.3 Composition de l'actionnariat	20
4.8.4 Emprunt subordonné	21
4.9 Provisions techniques non-vie	21
4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours	21
4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer	21
4.10 Provision pour risques et charges	22
4.11 Divers engagements hors bilan	22
5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
5.1 Résultat technique par catégorie Vie	23
5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie	23
5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions	23
5.3.1 Primes brutes émises	23
5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe	23
5.3.3 Mouvements de portefeuille	23
5.4 Produits et charges des placements	23
5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)	24
5.6 Participation des assurés	24
5.7 Charges de personnel	24

5.8	Produits et charges exceptionnelles	25
5.9	Autres produits et charges non techniques	25
5.10	Impôts sur les bénéfices	25
5.10.1	Analyse de la charge d'impôts	25
5.10.2	Informations sur la situation fiscale différée	26
5.10.3	Intégration fiscale	26
6.	AUTRES INFORMATIONS	27
6.1	Effectif moyen du personnel	27
6.2	Consolidation	27
6.3	Rémunération des dirigeants	27
6.4	Détail des engagements des Contrats Diversifiés	27
6.5	Honoraires des commissaires aux comptes	27
7.	ANNEXES	28
7.1	Annexe 1 : Résultat technique par catégories	29
7.2	Annexe 2 : Tableau des filiales et participations	30
7.3	Annexe 3 : Bilan de transfert	31

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Spirica est une société anonyme au capital de 181.044.641 euros dont l'actionnaire principal est Crédit Agricole Assurances SA.

Spirica, régie par le Code des assurances, est agréée pour contracter sous forme d'assurance directe ou de réassurance, des engagements dont l'exécution dépend de la vie humaine, des engagements pour faire appel à l'épargne en vue de la capitalisation.

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS

1.1 Faits marquants

Dans le cadre d'une restructuration interne au groupe Crédit Agricole Assurances, Predica a transféré le portefeuille d'assurance UAF à Spirica, par voie de cession, conformément aux dispositions de l'article L.324-1 du code des assurances.

Ce portefeuille est constitué d'environ 12 000 contrats relevant des branches 20 « vie décès », 22 « assurances liées à des fonds d'investissement » et 24 « capitalisation », distribués et suivis principalement par des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI). Ces contrats sont animés par la société UAF Life Patrimoine, filiale à 50/50 de Spirica et Predica.

Au plan comptable et fiscal, cette opération s'est faite avec un effet rétroactif au 1er janvier 2018.

Les actifs et passifs du portefeuille faisant l'objet de la transaction ont été transférés sur la base de leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de Predica au 31/12/2017, soit un bilan de transfert de 1 618,7 millions d'euros¹.

Le transfert a été soumis à l'autorisation de l'ACPR obtenue par décision n°2018-C-38 du 13 septembre 2018.

Cette décision a été publiée au JO le 22 septembre 2018.

Pour la première fois, Spirica a souscrit en 2018 une couverture contre la hausse des taux obligataires sur une assiette de 200M€

Spirica a généré en 2018 un résultat net positif, dont le montant net après impôts s'élève à 11,8 M€.

(1) cf annexe bilan de transfert 7.3 Annexe 3.

Le prix de transfert du portefeuille a été fixé à 1,160 millions d'euros.

1.2 Activité commerciale

En 2018, le chiffre d'affaires de Spirica s'est établi à 1 013 M€, soit -5,3% par rapport à l'année 2017. Le taux d'UC sur le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 47,2%.

L'incertitude des marchés financiers et la concurrence vive de certains acteurs qui accordent par exemple des bonus de PAB sur la part euro en fonction du pourcentage de supports UC investi expliquent ce recul par rapport à 2017.

Les prestations enregistrées en 2018 représentent 471 M€, soit un taux de chute annualisé 2018 de 6,5%. Le taux d'UC sur les prestations est de 26,1%.

En conséquence, la collecte nette réalisée en 2018 est de 530 M€ et le taux d'UC de 65,0%.

Les provisions mathématiques 2018 s'établissent à 7,4 Md€ dont 39,4% en UC.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément :

- aux dispositions résultant des articles L123-12 à L123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'article R 341-2 du Code des Assurances ;
- aux dispositions comptables du Code des assurances résultant en particulier du décret n° 94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 portant transposition de la directive n° 91-674 CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux des entreprises d'assurance et de réassurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- principe de continuité d'exploitation
- principe de permanence des méthodes
- principe de prudence
- principe de non compensation
- principe de séparation des exercices

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires), sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

2.2 Changement de réglementation comptable

En 2018, Spirica n'a pas été impacté par des changements de la réglementation comptable.

2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan

2.3.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires sans substance physique. Les actifs incorporels comprennent notamment les logiciels qui sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à partir de la date de mise en service.

Ils comprennent également le système d'information Sylvéa, développé par les équipes informatiques de Spirica pour gérer les contrats des assurés.

Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

2.3.2 Placements

Placements immobiliers (Terrains et constructions)

Il s'agit de parts de SCPI, de SCI et d'OPCI, enregistrées à leur coût d'acquisition. Les revenus de placements sont constitués de loyers trimestriels ou de dividendes reversés par les organismes qui en sont les gestionnaires.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Titres à revenus fixes (relevant de l'article R 343-9)

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du Code des assurances, les moins-values éventuelles de ces actifs ne font pas l'objet d'une dépréciation. Cependant, une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré « que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal ». Le risque de contrepartie s'apprécie, conformément aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC l'avis n°2006-07 du 30 juin 2006 du

Conseil National de la Comptabilité, au regard de toute information évoquant « des difficultés financières importantes » rencontrées par le débiteur.

Titres à revenus variables (relevant de l'article R 343-10)

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ils sont évalués conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable. Aucune provision pour dépréciation durable n'a été constatée au 31/12/2018. En effet, Spirica a suivi la recommandation du 15 décembre 2008 pour les organismes d'assurance émise par le CNC et l'ACPR pour l'arrêté des comptes en période de crise financière.

Pour mémoire, la moins-value latente présente à l'arrêté un caractère durable si elle satisfait à l'un des critères suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation durable à l'arrêté précédent.
- Le placement a constamment présenté une moins-value latente de plus de 20% (30% en cas de forte volatilité des marchés) sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté.
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra pas recouvrer tout ou partie de la valeur comptable des placements.

Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a élargi les listes d'actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements réglementés, aux prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, via des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts. Par ailleurs, les titres amortissables font l'objet d'un amortissement de surcote/décote. Pour ceux que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir à échéance, les éventuelles dépréciations résultent d'un risque de crédit avéré de l'émetteur.

Placements représentatifs des contrats en Unités de Compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

Placements représentatifs des contrats diversifiés

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats diversifiés suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.134-1 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

2.3.3 Instruments Financiers à Terme

Il s'agit d'instruments de couverture face au risque de hausse des taux d'intérêts qui impacterait la valeur du portefeuille obligataire.

La prime de souscription est comptabilisée en charge à payer et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le montant de l'engagement de couverture est comptabilisé dans les engagements reçus hors bilan.

2.3.4 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Ces autres actifs corporels font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- matériel de transport : 5 ans
- matériel de bureau : 5 ans
- matériel informatique : 5 ans
- mobilier de bureau : 5 ans

2.3.5 Provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément aux prescriptions du Code des Assurances. Ces provisions sont déterminées « brutes de réassurance », la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Elles se composent des éléments suivants :

Les provisions mathématiques (art R343-3)

Elles représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés. Elles correspondent à la différence des valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et des engagements des assurés.

Les valeurs actuelles probables sont calculées en fonction de taux d'intérêt techniques et de tables de mortalité.

Les provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision pour participation aux bénéfices (art R343-3 du Code des assurances)

Elle correspond au montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

La réserve de capitalisation

Selon l'article R343-3 du Code des assurances, cette réserve est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Elle est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversions), réalisées avant leur échéance, des valeurs amortissables réglementées, à l'exception des obligations à taux variable.

La provision globale de gestion

Elle est destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.

La provision globale de gestion est dotée, à concurrence du montant des charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes, sur l'épargne gérée ou par des prélèvements sur produits financiers.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

La provision pour aléas financiers

Elle est destinée à compenser la baisse des rendements de l'actif.

La provision pour aléas financiers doit être dotée lorsque, à l'inventaire, le rapport entre les intérêts techniques et la participation aux bénéfices minimum garantie sur les provisions mathématiques moyennes est supérieur à 80% du taux de rendement réel des actifs.

Elle correspond alors à la différence entre les provisions mathématiques d'inventaire et celles calculées avec 80% du rendement réel des actifs.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

La provision pour risque d'exigibilité (article R 343-3 du Code des assurances)

Elle est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10. Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a modifié le champ d'application de la PRE (article R. 331-5-1) : il en exclut les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, dès lors que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité.

Les actifs relevant du champ de la PRE étant en moins-value latente globale depuis le 31/12/2011, une PRE a été enregistrée. Conformément à l'article R.343-6, Spirica a retenu un étalement de la provision sur une durée de 8 années.

Il n'y a pas eu de PRE à constituer en 2018.

La provision pour frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018

La provision pour égalisation

Pour les opérations d'assurance vie, la provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

La provision pour primes non acquises

Elle est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

La provision pour garantie plancher des contrats en unités de compte

Cette provision est destinée à couvrir une garantie minimum accordée aux assurés lorsque la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale, suite à l'évolution des marchés boursiers.

Aucune provision pour risque plancher n'a dû être constituée sur les comptes de Spirica.

2.3.6 Opérations de réassurance

Spirica réassure le risque lié à la garantie accessoire, à souscription facultative, d'exonération des cotisations en cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré ou d'invalidité permanente totale sur le contrat Madelin commercialisé depuis 2012.

A compter de l'exercice 2013, Spirica réassure également la garantie décès accessoire présente en souscription facultative dans la plupart des produits d'assurance vie qu'elle commercialise.

Le montant des primes cédées pour l'exercice 2018 s'élève à 61 k€ (dont 32 k€ de garantie plancher et 29 k€ de garantie de table).

2.3.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont suivies selon leur antériorité.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de risque probable de non recouvrement, pour le montant correspondant à ce risque.

Les soldes des comptes courants bancaires ouverts au sein du même établissement de crédit font l'objet d'une compensation.

Les découverts bancaires sont inscrits en dettes envers les établissements de crédit.

2.3.8 Comptes de régularisation

Intérêts

A l'actif, ce poste comprend essentiellement les intérêts courus du portefeuille obligataire ainsi que les intérêts courus calculés sur les avances sur polices consenties aux assurés, soit respectivement 45 598k€ et 3 844k€.

Frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

Autres comptes de régularisation

A l'actif, ce poste comprend principalement la différence sur prix de remboursement à percevoir correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur de remboursement des titres amortissables sur leur valeur d'acquisition, soit 8 336k€ au 31/12/2018.

Au passif, ce poste correspond essentiellement aux amortissements des différences sur les prix de remboursement, correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur d'acquisition des titres amortissables sur leur valeur de remboursement, soit 28 006k€ au 31/12/2018.

2.3.9 Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité, sur l'ensemble des effectifs. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taux d'inflation : 1,75%
- Le taux d'intérêt est fonction de la moyenne des émissions corporate 'AA' (indice iBoxx)
- Augmentation des salaires : 1,75%
- Taux de mobilité (< 50 ans) : 7%
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les salariés ayant plus de 45 ans à la clôture, 67 ans pour les autres.

2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat

2.4.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, hors taxes, nettes d'annulation, et aux variations de provisions pour primes à émettre ou à annuler.

2.4.2 Sinistres

Les sinistres comprennent le montant des prestations réglées durant l'exercice.

2.4.3 Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir et les produits divers ainsi que les profits provenant de la réalisation des placements (plus-values sur cessions de placements, reprises sur la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les profits nets de change réalisés et la reprise de la provision pour pertes de change, ainsi que les reprises de provision pour dépréciation à caractère durable.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles et aux provisions des placements, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements (moins-values sur cessions, dotation à la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et la dotation à la provision pour perte de change.

Les plus et moins-values sur cessions de placements sont déterminées selon la méthode du « Premier Entré, Premier Sorti ».

Les cessions de certaines valeurs mobilières amortissables (obligations et titres de créances négociables) donnent lieu à des versements ou à des prélèvements sur la réserve de capitalisation selon le résultat de la vente. Cette réserve réglementaire est inscrite dans un poste spécifique des capitaux propres.

Le produit net des placements est ventilé en deux parties :

- D'une part, la partie correspondant à la rémunération financière des fonds propres,
- D'autre part, celle correspondant à la rémunération des provisions techniques (représentant les engagements envers les assurés).

2.4.4 Allocation des produits financiers

Les produits et charges de placement sont enregistrés au compte de résultat technique de l'activité vie. En fin d'exercice, les parts des produits nets de placements rémunérant, d'un côté, les capitaux propres et de l'autre, les provisions techniques non-vie sont respectivement transférées au compte de résultat non technique et au compte de résultat de l'activité non-vie, pour des montants calculés selon les dispositions de l'annexe à l'article A344-3 du Code des assurances.

Au 31 décembre 2018, les produits nets des placements ont été réaffectés du compte de résultat vie au compte de résultat non technique pour un montant de 5.3 millions d'euros.

2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement. Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- charges des placements,
- autres charges techniques.

Le reclassement des charges s'effectue directement sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative, chaque fois que l'affectation directe est possible.

Toutes les dépenses non affectables directement à une destination sont enregistrées dans des centres analytiques pour être ensuite réparties par l'application de clés de répartition, révisées à chaque clôture et fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables et directement liés à la nature des charges concernées.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date de constitution des comptes annuels, aucun élément postérieur à la clôture des comptes de la société n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.1 Mouvements sur les actifs incorporels

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	825	21	0	0	846
Autres actifs incorporels	16 690	3 287	0	0	19 977
Immobilisations en cours	1 115	1 787	0	2 127	775
Total valeurs brutes	18 630	5 095	0	2 127	21 598

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2017	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	697	77	0	0	774
Autres actifs incorporels	11 000	2 121	0	0	13 121
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	11 697	2 198	0	0	13 896

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2017	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	128	-56	0	0	72
Autres actifs incorporels	6 690	1 166	0	0	6 856
Immobilisations en cours	1 115	1 787	0	2 127	775
Total valeurs nettes	6 933	2 897	0	2 127	7 702

Les « autres actifs incorporels » correspondent à l'investissement informatique engagé pour le système de gestion des contrats d'assurance vie et capitalisation « Sylvéa ». Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

4.2 Mouvements sur les placements

4.2.1 Terrains et constructions

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Terrains et Constructions	505 497	166 711	-135 680	38 450	574 979
Total valeurs brutes	505 497	166 711	-135 680	38 450	574 979

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Terrains et Constructions	-	-	-	-	-
Total amortissements ou provisions	-	-	-	-	-

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2017	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Terrains et Constructions	505 497	166 711	-135 680	38 450	574 979
Total valeurs nettes	505 497	166 711	-135 680	38 450	574 979

Les montants reportés en « transferts et autres mouvements » correspondent au transfert du portefeuille UAF au 01/01/2018.

4.2.2 Entreprises liées et participations

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable	9 055	17 821	0	11 260	38 135
Obligations ou autres titres à revenus fixes	68 444	0	-1 730	33 601	100 315
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total valeurs brutes	77 499	17 821	-1 730	44 861	138 450

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2017	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable					
Obligations ou autres titres à revenus fixes	16	-82	-35	144	43
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total amortissements ou provisions	16	-82	-35	144	43

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2017	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Actions ou autres titres à revenus variable	9 055	17 821	0	11 260	38 135
Obligations ou autres titres à revenus fixes	68 428	82	-1 696	33 457	100 272
Dépôts	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0	0	0	0	0
Total valeurs nettes	77 483	17 903	-1 696	44 717	138 407

Les montants reportés en « transferts et autres mouvements » correspondent au transfert du portefeuille UAF au 01/01/2018.

4.2.3 Autres placements

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	2 080 088	271 596	-116 218	819 736	3 055 202
Actions ou autres titres à revenus variable	813 383	1 408 920	-1 330 257	150 154	1 042 200
Prêts	138 423	5 162			143 585
Dépôts	88 368	12 222			100 590
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2 295 854	1 164 312	-1 022 783	541 430	2 978 813
Total valeurs brutes	5 416 116	2 862 212	-2 469 258	1 511 320	7 320 390

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	8 856	4 843	-1 917	5 689	17 472
Actions ou autres titres à revenus variable	0				0
Prêts	0				0
Dépôts	823	265			1 088
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0				0
Total amortissements ou provisions	9 679	5 108	-1 917	5 689	18 560

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2017	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	2 071 232	266 753	-114 301	814 046	3 037 731
Actions ou autres titres à revenus variable	813 383	1 408 920	-1 330 257	150 154	1 042 200
Prêts	138 423	5 162	0	0	143 585
Dépôts	87 545	11 957	0	0	99 502
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2 295 854	1 164 312	-1 022 783	541 430	2 978 813
Total valeurs nettes	5 406 437	2 857 104	-2 467 341	1 505 630	7 301 831

Les montants reportés en « transferts et autres mouvements » correspondent au transfert du portefeuille UAF au 01/01/2018.

4.2.4 Etat récapitulatif des placements

	(en milliers d'euros)			(en milliers d'euros)		
	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
I. PLACEMENTS						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	574 979	574 979	616 862	505 497	505 497	527 676
2. Actions et autres titres à revenus variables, autres que les parts d'OPCVM	307 910	307 910	312 959	162 007	162 007	185 788
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	384 035	384 035	372 014	435 944	435 944	442 752
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	388 390	388 390	384 067	224 487	224 487	225 679
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	3 155 517	3 138 003	3 313 594	2 148 533	2 139 661	2 309 251
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	143 585	143 585	143 585	138 423	138 423	138 423
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	100 590	99 502	115 255	88 368	87 545	105 697
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	0	0	0	0	0	0
10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte :	2 978 813	2 978 813	2 978 813	2 295 854	2 295 854	2 295 854
Placements immobiliers	1 205 388	1 205 388	1 205 388	990 415	990 415	990 415
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	25 286	25 286	25 286	16 068	16 068	16 068
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	294 809	294 809	294 809	184 445	184 445	184 445
Autres OPCVM	1 179 191	1 179 191	1 179 191	829 760	829 760	829 760
Obligations et autres titres à revenu fixe	274 139	274 139	274 139	275 165	275 165	275 165
11. Autres instruments financiers à terme :	2 338	2 156	1 753	0	0	0
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Stratégies de rendement	2 338	2 156	1 753	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
II. TOTAL DES PLACEMENTS (lignes 1 à 11)	8 036 157	8 017 373	8 238 903	5 999 113	5 989 418	6 231 120
a) Dont :						
- Placements évalués selon l'article R 343-9 et IFT rattachés	3 307 224	3 288 440	3 479 462	2 279 006	2 269 310	2 453 684
- Placements évalués selon l'article R 343-10 et IFT rattachés	1 750 120	1 750 120	1 780 628	1 424 253	1 424 253	1 481 581
- Placements évalués selon l'article R 343-13 et IFT rattachés	2 978 813	2 978 813	2 978 813	2 295 854	2 295 854	2 295 854
- Placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004 (PERP)	0	0	0	0	0	0
- Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Total a)	8 036 157	8 017 373	8 238 903	5 999 113	5 989 417	6 231 120
b) Dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	7 935 566	7 917 871	8 123 648	5 910 744	5 901 872	6 125 422
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0	0	0	0
- Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	100 590	99 502	115 255	88 368	87 545	105 697
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	0	0	0	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0	0	0	0
Total b)	8 036 157	8 017 373	8 238 903	5 999 113	5 989 417	6 231 120

4.2.5 Instruments financiers à terme

	<i>(en milliers)</i>	
	31/12/2018	31/12/2017
POSITIONS EN COURS	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	2 338	0
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0
- stratégies de rendement	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	2 338	0
- opérations sur un marché de gré à gré	0	0
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risques de marché, notamment :	2 338	0
- risque de taux d'intérêt	2 338	0
- risque de change	0	0
- risque sur actions	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :	2 338	0
- contrats d'échange	0	0
- contrats de garantie de taux d'intérêt	2 338	0
- contrats à terme	0	0
- options	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	2 338	0
- de 0 à 1 an	0	0
- de 1 à 5 ans	0	0
- plus de 5 ans	2 338	0

4.3 Tableau des filiales et participations

Cf. Annexe 2

4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations

	(en milliers d'euros)		
	Entreprises liées	Participations	TOTAL
ACTIF			
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0
dont créances sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont créances sur les intermédiaires d'assurance	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances	0	0	0
Autres actifs	0	7 207	7 207
Compte de régularisation actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	0	7 207	7 207
PASSIF			
Provisions techniques	98 165	5 168	103 333
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	2 334	2 334
dont dettes sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont dettes sur les intermédiaires d'assurance	0	2 334	2 334
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 862	0	1 862
Autres dettes	1 439	58	1 498
Compte de régularisation passif	0	0	0
TOTAL PASSIF	101 467	7 561	109 028

4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations

Non applicable pour Spirica.

4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable

Non applicable pour Spirica.

4.6 Comptes de régularisation actif et passif

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Compte de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	49 442	33 612
Différences sur prix de remboursement à percevoir	8 336	5 473
Frais d'acquisition reportés	□	□
Évaluation technique de réassurance et coassurance	□	□
Autres comptes de régularisation actif	3 224	□
dont Instruments financiers à terme	2 156	□
TOTAL ACTIF	61 001	39 085
Compte de régularisation passif		
Produits à répartir	□	□
Placements en attente	□	□
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	28 006	15 168
Évaluation technique de réassurance et coassurance	□	□
Autres comptes de régularisation de passif	□	□
dont Instruments financiers à terme	□	□
TOTAL PASSIF	28 006	15 168

4.7 Etat des créances et dettes

	(en milliers d'euros)			
VENTILATION DES CREANCES	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
	31/12/2018	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Primes restant à émettre	0	0	0	0
Autres créances nées d'opérations directes	2 520	2 245	275	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Autres créances :	20 923	20 923	0	0
- Personnel	0	0	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	7 930	7 930	0	0
- Débiteurs divers	12 992	12 992	0	0
- Capital appelé non versé	0	0	0	0
TOTAL CREANCES	23 443	23 168	275	0

(en milliers d'euros)

VENTILATION DES DETTES	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
	31/12/2018	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations directes	16 686	16 628	57	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 734	2 734	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes	152 489	152 489	0	0
- Titres de créance négociable émis par l'entreprise	0	0	0	0
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	126 935	126 935	0	0
- Personnel	1 775	1 775	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	15 110	15 110	0	0
- Créanciers divers	8 669	8 669	0	0
TOTAL DETTES	171 908	171 851	57	0

4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres

4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres au	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N			Variations au cours de l'exercice N			Capitaux propres au
	31/12/2017	Affectation du résultat N-1	Augmentation de capital	Autres variations	Capital	Dividende	Autres variations	31/12/2018
Capital social	181 045	□	□	□	□	□	□	181 045
Primes liées au capital social	508	□	□	□	□	□	□	508
Réserve de réévaluation	□	□	□	□	□	□	□	□
Réserves indisponibles	□	□	□	□	□	□	□	□
Réserves statutaires ou contractuelles	□	□	□	□	□	□	□	□
Réserve spéciale des plus values à long terme (a)	□	□	□	□	□	□	□	□
Réserve de capitalisation (b)	7 991	□	□	□	□	□	10 285	18 276
Réserves réglementées (a+b)	7 991		□	□	□		10 285	18 276
Autres réserves	859	□	□	□	□	□	105	964
Écart résultant de changement de méthodes	□	□	□	□	□	□	□	□
Report à nouveau	20 060	9 886	□	□	□	□	□	29 946
Résultat de l'exercice	9 886	-9 886	□	□	□	□	11 765	11 765
TOTAL	220 350						22 155	242 505

Le poste réserve de capitalisation inclut celle du transfert de portefeuille Prédica pour 10 880 K€

4.8.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital s'élève à 181 045 000 euros divisé en 354 989 493 actions de 0,51 euro de nominal.

4.8.3 Composition de l'actionnariat

Actionnaire	Nombre d'actions	% de détention
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	354 989 489	100%
Daniel COLLIGNON	1	0%
Jean-Jacques DUCHAMP	1	0%
Marie-Pierre GONTARD	1	0%
Frédéric THOMAS	1	0%
TOTAL	354 989 493	100%

4.8.4 Emprunt subordonné

(en milliers d'euros)

Nature juridique de la dette	Montant de la dette (en milliers d'euros)	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
Passifs subordonnés				
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	6,89%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	11			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	4,38%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	51			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,75%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	21			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	40 000	K - EUR	4,39%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	1 362			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,85%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	252			

4.9 Provisions techniques non-vie

4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours

Non applicable pour Spirica.

4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer

Non applicable pour Spirica.

4.10 Provision pour risques et charges

	(en milliers d'euros)				
	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Provisions pour retraites	211	42	0	0	253
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	126	126
TOTAL	211	42	0	126	379

4.11 Divers engagements hors bilan

	(en milliers d'euros)
	Valeur brute
Engagements donnés	280 065
Avals, cautions et garanties de crédit données	□
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	□
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	280 065
Autres engagements donnés	□
Valeurs appartenant à des institutions financières	□
Autres valeurs détenues	□
Total	235 916

	(en milliers d'euros)
	Valeur brute
Engagements reçus	200 000
Avals, cautions et garanties de crédit reçues	□
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	□
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	200 000
Autres engagements reçus	□
Valeurs appartenant à des institutions financières	□
Autres valeurs détenues	□
Total	200 000

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Résultat technique par catégorie Vie

Cf. annexe 1

5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie

Non applicable pour Spirica.

5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions

5.3.1 Primes brutes émises

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Primes d'Assurance directe en France	1 013 388	1 070 377
Primes d'Assurance directe dans l'Union Européenne (hors France)	0	0
Primes d'Assurance directe hors Union Européenne	0	0
Dont Primes des acceptations en réassurance	0	1 690
TOTAL	1 013 388	1 070 377

5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 62 235 milliers d'euros.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux courtiers de l'entreprise et aux différents partenaires de production et gestion, et notamment les commissions d'acquisition, de renouvellement, d'encaissement, de gestion et de service après-vente.

5.3.3 Mouvements de portefeuille

Non applicable pour Spirica.

5.4 Produits et charges des placements

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des participations	1 888	5 266
Revenus des placements immobiliers	68 628	51 132
Revenus des autres placements	112 893	79 824
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	□	□
Sous Total Revenu des placements	183 409	136 222
Autres produits des placements	15 000	9 420
Profits provenant de la réalisation des placements	42 163	20 074
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	240 573	165 716
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	-13 347	-11 397
Autres charges des placements	-6 754	-7 340
Pertes provenant de la réalisation des placements	-34 087	-2 241
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	-54 189	-20 978
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	186 384	144 738

5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Charges des provisions d'assurance vie	206 298	219 365
Intérêts techniques incorporés	0	0
Participations aux bénéfices incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	56 994	47 692
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	263 293	267 057

5.6 Participation des assurés

	(en milliers d'euros)				
Désignation	Exercices				
	2018	2017	2016	2015	2014
A- Participation aux résultats totale	75 061	54 790	56 088	51 077	46 402
Dont :					
A1: Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	56 994	47 692	46 757	39 001	30 750
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	18 067	7 098	9 331	12 076	15 653
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
Dont :					
B1 : Provisions mathématiques moyennes (1)	3 926 966	3 164 238	2 860 542	2 305 125	1 696 573
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	34 478	33 773	44 819	43 426	34 297
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats (2)	75 061	54 790	56 088	51 077	46 402
B3. a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	56 994	47 692	46 757	39 001	30 750
B3. b : Variation provision pour participation aux bénéfices	18 067	7 098	9 331	12 076	15 653

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

5.7 Charges de personnel

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Salaires	4 730	4 768
Charges sociales	2 708	2 648
Autres	507	566
TOTAL	7 946	7 983

Le volume d'heures de formation au titre du CPF pour l'exercice 2018 est de 2 364 heures sans demande de formation

5.8 Produits et charges exceptionnelles

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	0	0
Reprise sur les provisions réglementées	0	0
Reprise à la provision pour risques et charges	0	0
Autres produits exceptionnels	0	292
Total Produits exceptionnels	0	292
Charges exceptionnelles		
Dotation à la provision pour investissement	0	0
Dotation aux provisions réglementées	0	0
Dotation à la provision pour risques et charges	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	-9
Total charges exceptionnelles	0	-9

Fin 2016, Spirica avait eu une pénalité de 285K€ suite à un retard de 3 jours dans la déclaration et le paiement d'un acompte dans le cadre de la fiscalité sur la participation aux bénéfices au cours. Spirica avait alors déposé une demande de remise gracieuse auprès de l'administration fiscale, qui a donné une réponse favorable à notre demande en 2017. Spirica a donc obtenu le remboursement intégral de la pénalité le 08/12/2017.

5.9 Autres produits et charges non techniques

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits non techniques		
75100000000 Récupération frais	0	0
75300000000 Jetons de présence	5	4
75200000000 Utilisation ou reprises de provisions (*1)	-312	814
Total autres produits non techniques	-308	817
Autres charges non techniques		
65800000000 Charges non techniques - autres charges	0	0
Total autres charges non techniques	0	0

(*1) L'exercice 2018 est marqué par une reprise de la réserve de capitalisation, en comparaison à l'exercice 2017.

Reprise de 0,9M€ sur la réserve de capitalisation, soit une charge fiscale de 0,3M€.

5.10 Impôts sur les bénéfices

5.10.1 Analyse de la charge d'impôts

Spirica a constaté une provision pour charge d'impôt dans ses comptes au titre de 2018 pour un montant de 1 809K€ qui se décompose ainsi :

- IS : 1 776K€
- Contribution sociale : 33K€

L'IS réel au titre de 2017, provisionné pour un montant de 2 511K€ a été réglé pour un montant de 2 455K€ en 2018 ce qui a généré un produit d'IS de 56K€.

Spirica a également provisionné un produit d'IS suite à une réclamation faite auprès de l'administration fiscale fin 2018 correspondant à une correction de la fiscalisation des revenus des SCPI pour lesquels nous avons appliqué le principe de transparence fiscale. La réclamation a été faite au titre des exercices 2016 et 2017 respectivement à hauteur de 187K€ et 936K€.

Spirica a enregistré un crédit d'impôt au titre du CICE pour un montant de 88K€.

5.10.2 Informations sur la situation fiscale différée

(en milliers d'euros)			
Nature	31/12/2018	31/12/2017	Variation
1. Décalages temporaires	1 895	2 115	-221
Provisions réglementées	2 016	2 115	-99
Produits non taxables temporairement	-595	0	595
Charges non déductibles temporairement	473	0	-473
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés	0	0	0
2. Éléments à imputer	7 029	12 915	-5 886
Déficits reportables fiscalement	7 029	12 915	-5 886
Moins values à long terme	0	0	0
3. Éléments de taxation éventuelle	0	0	0
Montants nets	8 923	15 030	-6 107

5.10.3 Intégration fiscale

Spirica est membre du groupe fiscal constitué par la société Crédit Agricole SA au titre d'une convention d'intégration fiscale à partir du 1^{er} janvier 2011.

Crédit Agricole SA effectue directement auprès de l'administration fiscale le paiement de l'IS pour le compte de Spirica, comme si Spirica était seule.

L'impôt sur les sociétés de Spirica ne fait pas l'objet d'une répartition assise sur le résultat d'ensemble du groupe, il n'y a donc pas de différence :

- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire ;
- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale ;

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen du personnel

	31/12/2018	31/12/2017
Direction	0	0
Cadres	71	58
Non Cadres	24	37
TOTAL	95	94
dont		
Effectifs commerciaux	0	0
Effectifs administratifs	95	94
TOTAL	95	94

6.2 Consolidation

Les comptes de SPIRICA sont consolidés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes du Crédit Agricole Assurances (CAA) au titre de la consolidation assurance, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros divisé en 149 040 367 actions d'une valeur nominale de 10 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451746077, et dont le siège social se situe 50-56 rue de la Procession à Paris 15ème.

6.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle.

6.4 Détail des engagements des Contrats Diversifiés

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Engagements d'assurance libellés en euros	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de service	0	0
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	0	0
Provision technique de diversification	448	1 034
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Réserve de capitalisation	0	0
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	0	0
Provisions techniques spéciales complémentaires	0	0
Total des provisions techniques issues des opérations d'assurance réalisées dans le cadre des Contrats Diversifiés	448	1 034

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes n'est pas mentionné dans cette annexe. Ces informations sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés des entités consolidantes.

7.1 Annexe 1 : Résultat technique par catégories

(en milliers d'euros)

	Contrats de capitalisation		Contrats individuels temporaire décès (1)	Autres contrats individuels via (1)		Contrats en unités de comptes (2)			Contrats d'assurance sur la vie diversifiés	Acceptations en réassurance (Vie)	Total Assurance vie
	Prime unique (ou versements libresp)	Prime périodique		Prime unique (ou versements libresp)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libresp)	Prime périodique	PERP (3)			
1. Primes	55 626	0	2	474 894	0	482 866	0	0	0	0	1 013 388
2. Charges des prestations	-82 606	0	0	-268 435	0	-122 388	0	0	-567	-7 814	-481 810
3. Charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques											
4. Ajustements ACAV	22 780	0	0	-237 352	0	-146 050	0	0	587	8 274	-351 761
A) Solde de souscription	0	0	0	0	0	-200 902	0	0	-22	0	-200 924
5. Frais d'acquisition	-4 200	0	2	-30 893	0	13 526	0	0	-2	460	-21 107
	-631	0	0	-5 305	0	-8 666	0	0	0	0	-14 602
6. Autres charges de gestion nettes	-4 995	0	396	-23 024	0	-33 635	0	0	-7	-851	-82 116
B) Charges d'acquisition et de gestion	-5 626	0	396	-28 329	0	-42 301	0	0	-7	-851	-76 718
7. Produit net des placements	22 839	0	0	119 983	0	35 861	0	0	-30	2 383	181 036
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	-12 290	0	0	-62 771	0	0	0	0	0	0	-75 061
C) Solde financier	10 549	0	0	57 212	0	35 861	0	0	-30	2 383	105 975
9. Primes cédées	0	0	-61	0	0	0	0	0	0	0	-61
10. Part des réassureurs dans les charges prestations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	0	0	-264	0	0	0	0	0	0	0	-264
12. Part des réassureurs dans la participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	0	0	-50	0	0	0	0	0	0	0	-50
D) Solde de réassurance	0	0	-375	0	0	0	0	0	0	0	-375
Résultat technique (A+B+C+D)	723	0	23	-2 010	0	7 086	0	0	-39	1 992	7 775
Hors compte:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14. Montant des rachats	81 489	0	0	219 039	0	122 169	0	0	566	-95	423 168
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16. Provisions techniques brutes à la clôture	743 500	0	0	3 756 380	0	2 983 508	0	0	448	100 065	7 583 901
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	671 926	0	0	2 474 904	0	2 302 188	0	0	1 034	107 156	5 567 208
(1) y compris groupes ouverts											

(1) y compris groupes ouverts

(2) Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte

(3) Plans d'Epargne Retraire Populaire relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003

7.2 Annexe 2 : Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2018		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursée	Coutions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1) Filiales (50% au moins détenues par la société)											
UAF LIFE PATRIMOINE SA											
	1 301	5 921	50%	7 137	7 137	0	0	33 274	1 656	0	
ISR COURTAGE SA											
	70	355	100%	70	70		0	329	100	0	
2) Participations (10 à 60% du capital détenu par la société)											
	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Filiales étrangère (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
				0	0	0	0			0	

7.3 Annexe 3 : Bilan de transfert

BILAN ARRETE A FIN DECEMBRE 2018

Données en k€

ACTIF	2018	2017		
	A	B = C + D	C	D
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	-	-	-	-
2. Actifs incorporels	7 702	6 933	-	6 933
3. Placements :	5 055 006	4 764 382	1 061 124	3 703 259
3a Terrains et constructions	574 979	543 948	38 450	505 497
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	138 450	123 637	46 138	77 499
3c Autres placements	4 341 577	4 096 798	976 535	3 120 263
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte et aux contrats diversifiés	2 978 813	2 837 239	541 385	2 295 854
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	-	-481	-	-481
5a Provisions pour primes non acquises (non vie)	-	-	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-481	-	-481
5c Provisions pour sinistre (vie)	-	-	-	-
5d Provisions pour sinistre (non-vie)	-	-	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-	-	-
5g Provisions pour égalisation	-	-	-	-
5i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-	-	-
5i Autres provisions techniques (vie)	-	-	-	-
6. Créances :	23 443	17 325	-	17 325
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	2 520	1 362	-	1 362
.6aa Primes acquises non émises	-	-	-	-
.6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 520	1 362	-	1 362
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
6c Autres créances :	20 923	15 963	-	15 963
.6ca Personnel	-	-	-	-
.6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 930	7 916	-	7 916
.6cc Débiteurs divers	12 992	8 047	-	8 047
7. Autres actifs:	42 430	48 816	2	48 814
7a Actifs corporels d'exploitation	435	307	-	307
7b Comptes courants et caisses	41 995	48 510	2	48 508
8. Comptes de régularisation - Actif :	61 001	55 228	16 143	39 085
8a Intérêts et loyers acquis non échus	49 442	47 776	14 164	33 612
8b Frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
8c Autres comptes de régularisation	11 560	7 452	1 979	5 473
9. Différence de conversion	-	-	-	-
Total de l'actif	8 168 395	7 729 444	1 618 654	6 110 790

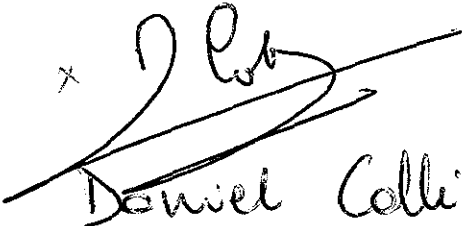
BILAN ARRETE A FIN DECEMBRE 2018

Données en k€

PASSIF	2018	2017		
	A	B = C + D	C	D
1. Capitaux propres :	242 505	231 229	10 880	220 349
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire				
ou compte de liaison avec le siège	181 045	181 045	-	181 045
1b Primes liées au capital social	508	508	-	508
1d Autres réserves	19 241	19 731	10 880	8 851
1e Report à nouveau	29 946	20 060	-	20 060
1f Résultat de l'exercice	11 765	9 886	-	9 886
2. Passifs subordonnés	141 697	141 697	-	141 697
3. Provisions techniques brutes :	4 599 946	4 312 554	1 058 567	3 253 987
3a Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-
3b Provisions d'assurance vie	4 541 587	4 263 696	1 024 727	3 238 968
3b Provisions d'assurance non-vie	-	-	-	-
3c Provisions pour sinistres (vie)	-	-	-	-
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	-	-	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (vie)	58 358	48 858	33 840	15 018
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (non-vie)	-	-	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-	-	-
3h Autres provisions techniques (vie)	-	-	-	-
3i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-	-	-
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	2 983 955	2 844 579	541 357	2 303 222
5. Provisions pour risques et charges	379	211	-	211
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-
7. Autres dettes :	171 908	176 193	38	176 155
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 686	19 387	-	19 387
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 734	1 033	-	1 033
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	38	38	-
7e Autres dettes :	152 489	155 736	-	155 736
7eb Autres emprunts, dépôts, et cautionnements reçus	126 935	137 073	-	137 073
7ec Personnel	1 775	1 784	-	1 784
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	15 110	13 359	-	13 359
7ee Créanciers divers	8 669	3 519	-	3 519
8. Comptes de régularisation - Passif	28 006	22 981	7 812	15 168
9. Différence de conversion	-	-	-	-
Total du passif	8 168 395	7 729 444	1 618 654	6 110 790

Exempleire Greffe

Copie des comptes annuels 2018
certifiée conforme à l'original

x 
Daniel Collignon

Spirica

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Spirica

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Spirica,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Spirica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Comptabilisation du transfert du portefeuille UAF Life Patrimoine

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre d'une restructuration interne au groupe Crédit Agricole Assurances, la société Predica a transféré le portefeuille d'assurance UAF à votre société, par voie de cession, conformément aux dispositions de l'article L. 324-1 du Code des assurances. Ce portefeuille est constitué d'environ 12.000 contrats relevant des branches 20 « vie décès », 22 « assurances liées à des fonds d'investissement » et 24 « capitalisation », distribués et suivis principalement par des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI). Ces contrats sont animés par la société UAF Life Patrimoine, filiale à 50/50 de votre société et la société Predica. Au plan comptable, cette opération s'est faite avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Les actifs et passifs du portefeuille faisant l'objet de la transaction ont été transférés sur la base de leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de Predica au 31 décembre 2017, soit M€ 1.618,7. Nous considérons cette opération de transfert de portefeuille comme un point clé de l'audit en raison de son importance pour la compréhension des comptes dans leur ensemble, son caractère significatif par rapport aux comptes annuels de Spirica, la part de jugement mise en œuvre par la direction afin d'identifier les actifs en représentation de ces contrats du fait de l'absence de cantonnement spécifique au sein de la compagnie Predica. Se référer aux notes 1.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes annuels.	Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes : ➤ Nous avons testé les contrôles mis en place par la Filière Titres Groupe dans le cadre du transfert du portefeuille d'actifs. ➤ Nous avons examiné la méthodologie de sélection des actifs en représentation des contrats d'assurance transférés. ➤ Nous avons analysé les schémas d'écritures de comptabilisation du transfert du portefeuille. ➤ Nous avons examiné la correcte reprise des passifs d'assurances correspondant aux contrats transférés. ➤ Nous avons examiné l'information produite au sein de l'annexe aux comptes annuels (notamment le bilan de transfert).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans la section « Délais de paiement à l'égard des fournisseurs » du rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Spirica par votre assemblée générale du 5 mai 2011 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 décembre 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

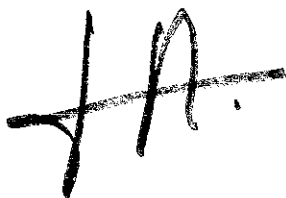
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Frédéric Trouillard-Mignen

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Drion

SPIRICA

BILAN

ACTIF	EUR	2018	2017
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		0	0
2. Actifs incorporels		7 702 006	6 933 004
3. Placements :		5 055 006 214	3 703 258 697
3a Terrains et constructions		574 978 686	505 497 203
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		138 450 266	77 498 923
3c Autres placements		4 341 577 263	3 120 262 570
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		0	0
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte et aux contrats diversifiés		2 978 813 432	2 295 853 960
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		0	-480 514
5a Provisions pour primes non acquises (non vie)		0	0
5b Provisions d'assurance vie		0	-480 514
5c Provisions pour sinistre (vie)		0	0
5d Provisions pour sinistre (non-vie)		0	0
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		0	0
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		0	0
5g Provisions pour égalisation		0	0
5i Autres provisions techniques (non-vie)		0	0
5i Autres provisions techniques (vie)		0	0
6. Créances :		23 442 517	17 325 362
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :		2 519 602	1 362 005
.6aa Primes acquises non émises		0	0
.6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		2 519 602	1 362 005
6b Créances nées d'opérations de réassurance		0	0
6c Autres créances :		20 922 915	15 963 357
.6ca Personnel		200	0
.6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		7 930 386	7 916 259
.6cc Débiteurs divers		12 992 330	8 047 098
7. Autres actifs:		42 430 096	48 814 072
7a Actifs corporels d'exploitation		435 205	306 567
7b Comptes courants et caisses		41 994 890	48 507 505
8. Comptes de régularisation - Actif :		61 001 230	39 085 162
8a Intérêts et loyers acquis non échus		49 441 688	33 612 256
8b Frais d'acquisition reportés		0	0
8c Autres comptes de régularisation		11 559 542	5 472 905
9. Différence de conversion		0	0
Total de l'actif		8 168 395 494	6 110 789 743

SPIRICA

BILAN

PASSIF	EUR	2018	2017
1. Capitaux propres :		242 504 872	220 349 301
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		181 044 641	181 044 641
1b Primes liées au capital social		508 277	508 277
1d Autres réserves		19 241 046	8 850 842
1e Report à nouveau		29 945 540	20 059 701
1f Résultat de l'exercice		11 765 367	9 885 839
2. Passifs subordonnés		141 697 146	141 697 146
3. Provisions techniques brutes :		4 599 945 579	3 253 986 792
3a Provisions pour primes non acquises		0	0
3b Provisions d'assurance vie		4 541 587 298	3 238 968 348
3b Provisions d'assurance non-vie		0	0
3c Provisions pour sinistres (vie)		0	0
3d Provisions pour sinistres (non-vie)		0	0
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (vie)		58 358 282	15 018 444
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (non-vie)		0	0
3g Provisions pour égalisation		0	0
3h Autres provisions techniques (vie)		0	0
3i Autres provisions techniques (non-vie)		0	0
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte		2 983 955 090	2 303 222 405
5. Provisions pour risques et cbarges		378 845	210 832
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		0	0
7. Autres dettes :		171 908 076	176 155 036
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		16 685 714	19 386 868
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		2 733 648	1 032 556
7d Dettes envers des établissements de crédit		0	0
7e Autres dettes :		152 488 714	155 735 612
.7eb Autres emprunts, dépôts, et cautionnements reçus		126 934 988	137 073 229
.7ec Personnel		1 774 931	1 784 378
.7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques		15 110 027	13 359 426
.7ee Créanciers divers		8 668 768	3 518 580
8. Comptes de régularisation - Passif		28 005 885	15 168 229
9. Différence de conversion		0	0
Total du passif		8 168 395 494	6 110 789 743

HORS BILAN

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	2 018	2 017
Engagements reçus :	-	-
Engagements donnés :	235 915 649	235 915 649
- avals, cautions et garanties de crédits		
- titres et actifs acquis avec engagement de revente		
- autres engagements sur titres, actifs, ou revenus	235 915 649	235 915 649
- autres engagements donnés		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte technique de l'assurance vie	Opérations brutes 2018	Cessions et rétrocessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
EUR				
1. Primes	1 013 387 898	61 496	1 013 326 402	1 070 337 871
2. Produit des placements :	240 572 666		240 572 666	165 716 282
2 a Revenus des placements	183 409 408		183 409 408	136 402 437
2 b Autres produits des placements	14 999 871		14 999 871	9 239 668
2 c Profits provenant de la réalisation des placements	42 163 387		42 163 387	20 074 177
3. Ajustements A.C.A.V. (plus-values)	75 839 649		75 839 649	122 395 767
4. Autres produits techniques	2 170 656		2 170 656	2 279 782
5. Charges des sinistres :	481 809 817	-	481 809 817	320 502 283
5 a Prestations et frais payés	481 809 817	-	481 809 817	320 502 283
5 b Charges des provisions pour sinistres	-	-	-	-
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques :	351 760 447	252 953	352 013 400	842 834 022
6 a Provisions d'assurance-vie	205 361 456	264 245	205 625 701	219 404 542
6 b Provisions sur contrats en unités de compte	146 048 751		146 048 751	628 003 888
6 c Autres provisions techniques	350 240	11 292	338 948	4 574 408
7. Participation aux résultats	75 061 471	11 292	75 072 763	64 875 264
8. Frais d'acquisition et d'administration :	74 448 042	49 587	74 497 629	60 282 114
8 a Frais d'acquisition	14 601 916		14 601 916	18 321 557
8 b Frais d'administration	59 846 126		59 846 126	41 920 918
8 c Commissions reçues des réassureurs		49 587	49 587	39 639
9. Charges des Placements :	54 188 522	-	54 188 522	20 977 797
9 a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	13 347 083	-	13 347 083	11 396 804
9 b Autres charges des placements	6 754 288		6 754 288	4 977 371
9 c Pertes provenant de la réalisation de placements	34 087 150		34 087 150	4 603 622
10. Ajustement A.C.A.V. (moins-values)	276 763 534		276 763 534	35 269 326
11. Autres charges techniques	4 440 694		4 440 694	4 186 736
12. Produits des placements transférés	5 348 707		5 348 707	5 324 588
Résultat technique de l'assurance vie	8 149 634	375 327	7 774 307	6 477 571

SPIRICA**COMPTE DE RÉSULTAT****Compte de résultat non technique**

	EUR	OPÉRATIONS	OPÉRATIONS
		2 018	2 017
1. Résultat technique de l'assurance non-vie		-	-
2. Résultat technique de l'assurance vie		7 774 307	6 477 571
3. Produits des placements :		-	-
3 a Revenu des placements		-	-
3 b Autres produits des placements		-	-
3 c Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
4. Produits des placements alloués		-	-
5. Charges des placements :		-	-
5 a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5 b Autres charges des placements		-	-
5 c Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
6. Produits des placements transférés		5 348 707	5 324 588
7. Autres produits non techniques	-	307 569	817 301
8. Autres charges non techniques		-	-
9. Résultat exceptionnel :		-	282 993
9 a Produits exceptionnels		-	292 239
9 b Charges exceptionnelles		-	9 246
10 Participation des salariés	-	506 978	566 223
11 Impôt sur les bénéfices	-	543 099	2 450 392
12 Résultat de l'exercice		11 765 367	9 885 839



**ETATS FINANCIERS
ANNUELS**

EXERCICE 2018

SOMMAIRE

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS	4
1.1 Faits marquants	4
1.2 Activité commerciale	4
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1 Principes généraux	5
2.2 Changement comptable	5
2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan	5
2.3.1 Actifs incorporels	5
2.3.2 Placements	6
2.3.3 Instruments Financiers à Terme	7
2.3.4 Immobilisations corporelles	7
2.3.5 Provisions techniques	7
2.3.6 Opérations de réassurance	8
2.3.7 Créances et dettes	9
2.3.8 Comptes de régularisation	9
2.3.9 Engagements de retraite	9
2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat	9
2.4.1 Primes	9
2.4.2 Sinistres	9
2.4.3 Produits et charges des placements	9
2.4.4 Allocation des produits financiers	10
2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination	10
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
4. INFORMATIONS SUR LE BILAN	11
4.1 Mouvements sur les actifs incorporels	11
4.2 Mouvements sur les placements	12
4.2.1 Terrains et constructions	12
4.2.2 Entreprises liées et participations	12
4.2.3 Autres placements	14
4.2.4 Etat récapitulatif des placements	15
4.2.5 Instruments financiers à terme	16
4.3 Tableau des filiales et participations	16
4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	17
4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations	17
4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations	17
4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable	17
4.6 Comptes de régularisation actif et passif	18
4.7 Etat des créances et dettes	18
4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres	20
4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres	20
4.8.2 Composition du capital social	20
4.8.3 Composition de l'actionariat	20
4.8.4 Emprunt subordonné	21
4.9 Provisions techniques non-vie	21
4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours	21
4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer	21
4.10 Provision pour risques et charges	22
4.11 Divers engagements hors bilan	22
5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
5.1 Résultat technique par catégorie Vie	23
5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie	23
5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions	23
5.3.1 Primes brutes émises	23
5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe	23
5.3.3 Mouvements de portefeuille	23
5.4 Produits et charges des placements	23
5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)	24
5.6 Participation des assurés	24
5.7 Charges de personnel	24

5.8	Produits et charges exceptionnelles	25
5.9	Autres produits et charges non techniques	25
5.10	Impôts sur les bénéfices	25
5.10.1	Analyse de la charge d'impôts	25
5.10.2	Informations sur la situation fiscale différée	26
5.10.3	Intégration fiscale	26
6.	AUTRES INFORMATIONS	27
6.1	Effectif moyen du personnel	27
6.2	Consolidation	27
6.3	Rémunération des dirigeants	27
6.4	Détail des engagements des Contrats Diversifiés	27
6.5	Honoraires des commissaires aux comptes	27
7.	ANNEXES	28
7.1	Annexe 1 : Résultat technique par catégories	29
7.2	Annexe 2 : Tableau des filiales et participations	30
7.3	Annexe 3 : Bilan de transfert	31

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Spirica est une société anonyme au capital de 181.044.641 euros dont l'actionnaire principal est Crédit Agricole Assurances SA.

Spirica, régie par le Code des assurances, est agréée pour contracter sous forme d'assurance directe ou de réassurance, des engagements dont l'exécution dépend de la vie humaine, des engagements pour faire appel à l'épargne en vue de la capitalisation.

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS

1.1 Faits marquants

Dans le cadre d'une restructuration interne au groupe Crédit Agricole Assurances, Predica a transféré le portefeuille d'assurance UAF à Spirica, par voie de cession, conformément aux dispositions de l'article L.324-1 du code des assurances.

Ce portefeuille est constitué d'environ 12 000 contrats relevant des branches 20 « vie décès », 22 « assurances liées à des fonds d'investissement » et 24 « capitalisation », distribués et suivis principalement par des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI). Ces contrats sont animés par la société UAF Life Patrimoine, filiale à 50/50 de Spirica et Predica.

Au plan comptable et fiscal, cette opération s'est faite avec un effet rétroactif au 1er janvier 2018.

Les actifs et passifs du portefeuille faisant l'objet de la transaction ont été transférés sur la base de leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de Predica au 31/12/2017, soit un bilan de transfert de 1 618,7 millions d'euros¹.

Le transfert a été soumis à l'autorisation de l'ACPR obtenue par décision n°2018-C-38 du 13 septembre 2018.

Cette décision a été publiée au JO le 22 septembre 2018.

Pour la première fois, Spirica a souscrit en 2018 une couverture contre la hausse des taux obligataires sur une assiette de 200M€

Spirica a généré en 2018 un résultat net positif, dont le montant net après impôts s'élève à 11,8 M€.

(1) cf annexe bilan de transfert 7.3 Annexe 3.

Le prix de transfert du portefeuille a été fixé à 1,160 millions d'euros.

1.2 Activité commerciale

En 2018, le chiffre d'affaires de Spirica s'est établi à 1 013 M€, soit -5,3% par rapport à l'année 2017. Le taux d'UC sur le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 47,2%.

L'incertitude des marchés financiers et la concurrence vive de certains acteurs qui accordent par exemple des bonus de PAB sur la part euro en fonction du pourcentage de supports UC investi expliquent ce recul par rapport à 2017.

Les prestations enregistrées en 2018 représentent 471 M€, soit un taux de chute annualisé 2018 de 6,5%. Le taux d'UC sur les prestations est de 26,1%.

En conséquence, la collecte nette réalisée en 2018 est de 530 M€ et le taux d'UC de 65,0%.

Les provisions mathématiques 2018 s'établissent à 7,4 Md€ dont 39,4% en UC.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de SPIRICA sont établis conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce sous réserve des dispositions particulières applicables aux sociétés d'assurance prévues par le Code des assurances et l'ANC.

Il s'agit principalement des dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 transposant, en droit français, la directive européenne de 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

En 2015, dans le cadre de la transposition de la directive Solvabilité II par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance ont été transférées vers l'ANC.

L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du code des assurances.

Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable sont regroupées au titre IV du livre III du code des assurances.

Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont, quant à elles, été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et ont été transférées dans le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'a entraîné aucun changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 est venu modifier le règlement ANC n°2015-11 afin d'y procéder à des corrections formelles (tables incomplètes, renvois entre articles erronés).

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement ANC n°2015-11, les dispositions du Plan Comptable Général 2014 (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06, 2016-07, 2017-01, 2018-01 et 2018-07) sont applicables.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- principe de continuité d'exploitation
- principe de permanence des méthodes
- principe de prudence
- principe de non compensation
- principe de séparation des exercices

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires), sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

2.2 Changement comptable

En 2018, Spirica n'a pas été impacté par des changements de la réglementation comptable.

Il n'y pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan

2.3.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires sans substance physique. Les actifs incorporels comprennent notamment les logiciels qui sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à partir de la date de mise en service.

Ils comprennent également le système d'information Sylvéa, développé par les équipes informatiques de Spirica pour gérer les contrats des assurés.

Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

2.3.2 Placements

Placements immobiliers (Terrains et constructions)

Il s'agit de parts de SCPI, de SCI et d'OPCI, enregistrées à leur coût d'acquisition. Les revenus de placements sont constitués de loyers trimestriels ou de dividendes reversés par les organismes qui en sont les gestionnaires.

Les placements immobiliers sont évalués conformément aux dispositions de l'article R.343-10 du Code des assurances et de l'article 121-3 du règlement ANC n°2015-11.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Titres à revenus fixes (relevant de l'article R 343-9)

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du Code des assurances et le règlement ANC n°2015-11, les moins-values éventuelles de ces actifs ne font pas l'objet d'une dépréciation. Cependant, une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré « que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal ». Le risque de contrepartie s'apprécie, conformément aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC l'avis n°2006-07 du 30 juin 2006 du Conseil National de la Comptabilité, au regard de toute information évoquant « des difficultés financières importantes » rencontrées par le débiteur. Ce risque de crédit est apprécié en fonction des indications objectives de difficultés financières importantes de l'émetteur, telles qu'exposées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 1.

Titres à revenus variables (relevant de l'article R 343-10)

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ils sont évalués conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre II :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 2. Aucune provision pour dépréciation durable n'a été constatée au 31/12/2018. En effet, Spirica a suivi la recommandation du 15 décembre 2008 pour les organismes d'assurance émise par le CNC et l'ACPR pour l'arrêté des comptes en période de crise financière.

Pour mémoire, la moins-value latente présente à l'arrêté un caractère durable si elle satisfait à l'un des critères suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation durable à l'arrêté précédent.
- Le placement a constamment présenté une moins-value latente de plus de 20% (30% en cas de forte volatilité des marchés) sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté.
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra pas recouvrer tout ou partie de la valeur comptable des placements.

Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a élargi les listes d'actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements réglementés, aux prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, via des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts. Par ailleurs, les titres amortissables font l'objet d'un amortissement de surcote/décote. Pour ceux que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir à échéance, les éventuelles dépréciations résultent d'un risque de crédit avéré de l'émetteur.

Placements représentatifs des contrats en Unités de Compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.343-13 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre II Titre II.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

Placements représentatifs des contrats diversifiés

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats diversifiés suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.134-1 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

2.3.3 Instruments Financiers à Terme

Il s'agit d'instruments de couverture face au risque de hausse des taux d'intérêts qui impacterait la valeur du portefeuille obligataire.

La prime de souscription est comptabilisée en charge à payer et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le montant de l'engagement de couverture est comptabilisé dans les engagements reçus hors bilan.

2.3.4 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Ces autres actifs corporels font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- matériel de transport : 5 ans
- matériel de bureau : 5 ans
- matériel informatique : 5 ans
- mobilier de bureau : 5 ans

2.3.5 Provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément aux prescriptions du Code des Assurances. Elles sont mentionnées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre IV Chapitre II et Chapitre III..

Elles se composent des éléments suivants :

Les provisions mathématiques (art R343-3)

Elles représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés. Elles correspondent à la différence des valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et des engagements des assurés.

Les valeurs actuelles probables sont calculées en fonction de taux d'intérêt techniques et de tables de mortalité.

Les provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision pour participation aux bénéfices (art R343-3 du Code des assurances)

Elle correspond au montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

La réserve de capitalisation

Selon l'article R343-3 du Code des assurances, cette réserve est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Elle est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversions), réalisées avant leur échéance, des valeurs amortissables réglementées, à l'exception des obligations à taux variable.

La provision globale de gestion

Elle est destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.

La provision globale de gestion est dotée, à concurrence du montant des charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes, sur l'épargne gérée ou par des prélèvements sur produits financiers.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

La provision pour aléas financiers

Elle est destinée à compenser la baisse des rendements de l'actif.

La provision pour aléas financiers doit être dotée lorsque, à l'inventaire, le rapport entre les intérêts techniques et la participation aux bénéfices minimum garantie sur les provisions mathématiques moyennes est supérieur à 80% du taux de rendement réel des actifs.

Elle correspond alors à la différence entre les provisions mathématiques d'inventaire et celles calculées avec 80% du rendement réel des actifs.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

La provision pour risque d'exigibilité (article R 343-3 du Code des assurances)

Elle est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10. Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a modifié le champ d'application de la PRE (article R. 331-5-1) : il en exclut les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, dès lors que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité.

Les actifs relevant du champ de la PRE étant en moins-value latente globale depuis le 31/12/2011, une PRE a été enregistrée. Conformément à l'article R.343-6, Spirica a retenu un étalement de la provision sur une durée de 8 années.

Il n'y a pas eu de PRE à constituer en 2018.

La provision pour frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018

La provision pour égalisation

Pour les opérations d'assurance vie, la provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

La provision pour primes non acquises

Elle est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

La provision pour garantie plancher des contrats en unités de compte

Cette provision est destinée à couvrir une garantie minimum accordée aux assurés lorsque la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale, suite à l'évolution des marchés boursiers.

Aucune provision pour risque plancher n'a dû être constituée sur les comptes de Spirica.

2.3.6 Opérations de réassurance

Spirica réassure le risque lié à la garantie accessoire, à souscription facultative, d'exonération des cotisations en cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré ou d'invalidité permanente totale sur le contrat Madelin commercialisé depuis 2012.

A compter de l'exercice 2013, Spirica réassure également la garantie décès accessoire présente en souscription facultative dans la plupart des produits d'assurance vie qu'elle commercialise.

Le montant des primes cédées pour l'exercice 2018 s'élève à 61 k€ (dont 32 k€ de garantie plancher et 29 k€ de garantie de table).

2.3.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont suivies selon leur antériorité.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de risque probable de non recouvrement, pour le montant correspondant à ce risque.

Les soldes des comptes courants bancaires ouverts au sein du même établissement de crédit font l'objet d'une compensation.

Les découverts bancaires sont inscrits en dettes envers les établissements de crédit.

2.3.8 Comptes de régularisation

Intérêts

A l'actif, ce poste comprend essentiellement les intérêts courus du portefeuille obligataire ainsi que les intérêts courus calculés sur les avances sur polices consenties aux assurés, soit respectivement 45 598k€ et 3 844k€.

Frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2018.

Autres comptes de régularisation

A l'actif, ce poste comprend principalement la différence sur prix de remboursement à percevoir correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur de remboursement des titres amortissables sur leur valeur d'acquisition, soit 8 336k€ au 31/12/2018.

Au passif, ce poste correspond essentiellement aux amortissements des différences sur les prix de remboursement, correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur d'acquisition des titres amortissables sur leur valeur de remboursement, soit 28 006k€ au 31/12/2018.

2.3.9 Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité, sur l'ensemble des effectifs. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taux d'inflation : 1,75%
- Le taux d'intérêt est fonction de la moyenne des émissions corporate 'AA' (indice iBoxx)
- Augmentation des salaires : 1,75%
- Taux de mobilité (< 50 ans) : 7%
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les salariés ayant plus de 45 ans à la clôture, 67 ans pour les autres.

2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat

2.4.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, hors taxes, nettes d'annulation, et aux variations de provisions pour primes à émettre ou à annuler.

2.4.2 Sinistres

Les sinistres comprennent le montant des prestations réglées durant l'exercice.

2.4.3 Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir et les produits divers ainsi que les profits provenant de la réalisation des placements (plus-values sur cessions de placements, reprises sur la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les profits nets de change réalisés et la reprise de la provision pour pertes de change, ainsi que les reprises de provision pour dépréciation à caractère durable.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles et aux provisions des placements, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la

réalisation des placements (moins-values sur cessions, dotation à la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et la dotation à la provision pour perte de change.

Les plus et moins-values sur cessions de placements sont déterminées selon la méthode du « Premier Entré, Premier Sorti ».

Les cessions de certaines valeurs mobilières amortissables (obligations et titres de créances négociables) donnent lieu à des versements ou à des prélèvements sur la réserve de capitalisation selon le résultat de la vente. Cette réserve réglementaire est inscrite dans un poste spécifique des capitaux propres.

Le produit net des placements est ventilé en deux parties :

- D'une part, la partie correspondant à la rémunération financière des fonds propres,
- D'autre part, celle correspondant à la rémunération des provisions techniques (représentant les engagements envers les assurés).

2.4.4 Allocation des produits financiers

Les produits et charges de placement sont enregistrés au compte de résultat technique de l'activité vie. En fin d'exercice, les parts des produits nets de placements rémunérant, d'un côté, les capitaux propres et de l'autre, les provisions techniques non-vie sont respectivement transférées au compte de résultat non technique et au compte de résultat de l'activité non-vie, pour des montants calculés selon l'article 337-11 du règlement ANC 2015-11.

Au 31 décembre 2018, les produits nets des placements ont été réaffectés du compte de résultat vie au compte de résultat non technique pour un montant de 5.3 millions d'euros.

2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement. Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- charges des placements,
- autres charges techniques.

Le reclassement des charges s'effectue directement sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative, chaque fois que l'affectation directe est possible.

Toutes les dépenses non affectables directement à une destination sont enregistrées dans des centres analytiques pour être ensuite réparties par l'application de clés de répartition, révisées à chaque clôture et fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables et directement liés à la nature des charges concernées.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date de constitution des comptes annuels, aucun élément postérieur à la clôture des comptes de la société n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.1 Mouvements sur les actifs incorporels

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	825	21	0	0	846
Autres actifs incorporels	16 690	3 287	0	0	19 977
Immobilisations en cours	1 115	1 787	0	2 127	775
Total valeurs brutes	18 630	5 095	0	2 127	21 598

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2017	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	697	77	0	0	774
Autres actifs incorporels	11 000	2 121	0	0	13 121
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	11 697	2 198	0	0	13 896

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2017	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	128	-56	0	0	72
Autres actifs incorporels	5 690	1 166	0	0	6 856
Immobilisations en cours	1 115	1 787	0	2 127	775
Total valeurs nettes	6 933	2 897	0	2 127	7 702

Les « autres actifs incorporels » correspondent à l'investissement informatique engagé pour le système de gestion des contrats d'assurance vie et capitalisation « Sylvéa ». Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

4.2 Mouvements sur les placements

4.2.1 Terrains et constructions

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Terrains et Constructions	505 497	166 711	-135 680	38 450	574 979
Total valeurs brutes	505 497	166 711	-135 680	38 450	574 979

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Terrains et Constructions	-	-	-	-	-
Total amortissements ou provisions	-	-	-	-	-

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2017	Augmentation s nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Terrains et Constructions	505 497	166 711	-135 680	38 450	574 979
Total valeurs nettes	505 497	166 711	-135 680	38 450	574 979

Les montants reportés en « transferts et autres mouvements » correspondent au transfert du portefeuille UAF au 01/01/2018.

4.2.2 Entreprises liées et participations

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable	9 055	17 821	0	11 260	38 135
Obligations ou autres titres à revenus fixes	68 444	0	-1 730	33 601	100 315
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total valeurs brutes	77 499	17 821	-1 730	44 861	138 450

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2017	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable					
Obligations ou autres titres à revenus fixes	16	-82	-35	144	43
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total amortissements ou provisions	16	-82	-35	144	43

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2017	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Actions ou autres titres à revenus variable	9 055	17 821	0	11 260	38 135
Obligations ou autres titres à revenus fixes	68 428	82	-1 696	33 457	100 272
Dépôts	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0	0	0	0	0
Total valeurs nettes	77 483	17 903	-1 696	44 717	138 407

Les montants reportés en « transferts et autres mouvements » correspondent au transfert du portefeuille UAF au 01/01/2018.

4.2.3 Autres placements

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	2 080 088	271 596	-116 218	819 736	3 055 202
Actions ou autres titres à revenus variable	813 383	1 408 920	-1 330 257	150 154	1 042 200
Prêts	138 423	5 162			143 585
Dépôts	88 368	12 222			100 590
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2 295 854	1 164 312	-1 022 783	541 430	2 978 813
Total valeurs brutes	5 416 116	2 862 212	-2 469 258	1 511 320	7 320 390

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	8 856	4 843	-1 917	5 689	17 472
Actions ou autres titres à revenus variable	0				0
Prêts	0				0
Dépôts	823	265			1 088
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0				0
Total amortissements ou provisions	9 679	5 108	-1 917	5 689	18 560

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2017	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	2 071 232	266 753	-114 301	814 046	3 037 731
Actions ou autres titres à revenus variable	813 383	1 408 920	-1 330 257	150 154	1 042 200
Prêts	138 423	5 162	0	0	143 585
Dépôts	87 545	11 957	0	0	99 502
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2 295 854	1 164 312	-1 022 783	541 430	2 978 813
Total valeurs nettes	5 406 437	2 857 104	-2 467 341	1 505 630	7 301 831

Les montants reportés en « transferts et autres mouvements » correspondent au transfert du portefeuille UAF au 01/01/2018.

4.2.4 Etat récapitulatif des placements

	(en milliers d'euros)			(en milliers d'euros)		
	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
I. PLACEMENTS						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	574 979	574 979	616 862	505 497	505 497	527 676
2. Actions et autres titres à revenus variables, autres que les parts d'OPCVM	307 910	307 910	312 959	162 007	162 007	185 788
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	384 035	384 035	372 014	435 944	435 944	442 752
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	388 390	388 390	384 067	224 487	224 487	225 679
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	3 155 517	3 138 003	3 313 594	2 148 533	2 139 661	2 309 251
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	143 585	143 585	143 585	138 423	138 423	138 423
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	100 590	99 502	115 255	88 368	87 545	105 697
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	0	0	0	0	0	0
10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte :	2 978 813	2 978 813	2 978 813	2 295 854	2 295 854	2 295 854
Placements immobiliers	1 205 388	1 205 388	1 205 388	990 415	990 415	990 415
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	25 286	25 286	25 286	16 068	16 068	16 068
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	294 809	294 809	294 809	184 445	184 445	184 445
Autres OPCVM	1 179 191	1 179 191	1 179 191	829 760	829 760	829 760
Obligations et autres titres à revenu fixe	274 139	274 139	274 139	275 165	275 165	275 165
11. Autres instruments financiers à terme :	2 338	2 156	1 753	0	0	0
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Stratégies de rendement	2 338	2 156	1 753	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
II. TOTAL DES PLACEMENTS (lignes 1 à 11)	8 036 157	8 017 373	8 238 903	5 999 113	5 989 418	6 231 120
a) Dont :						
- Placements évalués selon l'article R 343-9 et IFT rattachés	3 307 224	3 288 440	3 479 462	2 279 006	2 269 310	2 453 684
- Placements évalués selon l'article R 343-10 et IFT rattachés	1 750 120	1 750 120	1 780 628	1 424 253	1 424 253	1 481 581
- Placements évalués selon l'article R 343-13 et IFT rattachés	2 978 813	2 978 813	2 978 813	2 295 854	2 295 854	2 295 854
- Placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004 (PERP)	0	0	0	0	0	0
- Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Total a)	8 036 157	8 017 373	8 238 903	5 999 113	5 989 417	6 231 120
b) Dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	7 935 566	7 917 871	8 123 648	5 910 744	5 901 872	6 125 422
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0	0	0	0
- Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	100 590	99 502	115 255	88 368	87 545	105 697
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	0	0	0	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0	0	0	0
Total b)	8 036 157	8 017 373	8 238 903	5 999 113	5 989 417	6 231 120

4.2.5 Instruments financiers à terme

	(en milliers)	
	31/12/2018	31/12/2017
POSITIONS EN COURS	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	2 338	0
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0
- stratégies de rendement	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	2 338	0
- opérations sur un marché de gré à gré	0	0
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risques de marché, notamment :	2 338	0
- risque de taux d'intérêt	2 338	0
- risque de change	0	0
- risque sur actions	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :	2 338	0
- contrats d'échange	0	0
- contrats de garantie de taux d'intérêt	2 338	0
- contrats à terme	0	0
- options	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	2 338	0
- de 0 à 1 an	0	0
- de 1 à 5 ans	0	0
- plus de 5 ans	2 338	0

4.3 Tableau des filiales et participations

Cf. Annexe 2

4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations

	(en milliers d'euros)		
	Entreprises liées	Participations	TOTAL
ACTIF			
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0
dont créances sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont créances sur les intermédiaires d'assurance	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances	0	0	0
Autres actifs	0	7 207	7 207
Compte de régularisation actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	0	7 207	7 207
PASSIF			
Provisions techniques	98 165	5 168	103 333
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	2 334	2 334
dont dettes sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont dettes sur les intermédiaires d'assurance	0	2 334	2 334
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 862	0	1 862
Autres dettes	1 439	58	1 498
Compte de régularisation passif	0	0	0
TOTAL PASSIF	101 467	7 561	109 028

4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations

Non applicable pour Spirica.

4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable

Non applicable pour Spirica.

4.6 Comptes de régularisation actif et passif

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Compte de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	49 442	33 612
Différences sur prix de remboursement à percevoir	8 336	5 473
Frais d'acquisition reportés	-	-
Évaluation technique de réassurance et coassurance	-	-
Autras comptes de régularisation actif	3 224	-
dont Instruments financiers à terme	2 156	-
TOTAL ACTIF	61 001	39 085
Compte de régularisation passif		
Produits à répartir	-	-
Placements en attente	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	28 006	15 168
Évaluation technique de réassurance et coassurance	-	-
Autres comptes de régularisation de passif	-	-
dont Instruments financiers à terme	-	-
TOTAL PASSIF	28 006	15 168

4.7 Etat des créances et dettes

	(en milliers d'euros)			
	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
VENTILATION DES CREANCES	31/12/2018	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Primes restant à émettre	0	0	0	0
Autres créances nées d'opérations directes	2 520	2 245	275	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Autras créances :	20 923	20 923	0	0
- Personnel	0	0	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	7 930	7 930	0	0
- Débiteurs divers	12 992	12 992	0	0
- Capital appelé non versé	0	0	0	0
TOTAL CREANCES	23 443	23 168	275	0

(en milliers d'euros)

VENTILATION DES DETTES	Montant brut au 31/12/2018	Degré de liquidité et d'exigibilité		
		Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations directes	16 686	16 628	57	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 734	2 734	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes	152 489	152 489	0	0
- Titres de créance négociable émis par l'entreprise	0	0	0	0
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	126 935	126 935	0	0
- Personnel	1 775	1 775	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	15 110	15 110	0	0
- Créanciers divers	8 669	8 669	0	0
TOTAL DETTES	171 908	171 851	57	0

4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres

4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres au	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N			Variations au cours de l'exercice N			Capitaux propres au
	31/12/2017	Affectation du résultat N-1	Augmentation de capital	Autres variations	Capital	Dividende	Autres variations	31/12/2018
Capital social	181 045	-	-	-	-	-	-	181 045
Primes liées au capital social	508	-	-	-	-	-	-	508
Réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale des plus values à long terme (a)	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve de capitalisation (b)	7 991	-	-	-	-	-	10 285	18 276
Réserves réglementées (a+b)	7 991	-	-	-	-	-	10 285	18 276
Autres réserves	859	-	-	-	-	-	105	964
Écart résultant de changement de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	20 060	9 886	-	-	-	-	-	29 946
Résultat de l'exercice	9 886	-9 886	-	-	-	-	11 765	11 765
TOTAL	220 350	-	-	-	-	-	22 155	242 505

Le poste réserve de capitalisation inclus celle du transfert de portefeuille Prédica pour 10 880 K€

4.8.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital s'élève à 181 044 641 euros divisé en 354 989 493 actions de 0,51 euro de nominal.

4.8.3 Composition de l'actionnariat

Actionnaire	Nombre d'actions	% de détention
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	354 989 489	100%
Daniel COLLIGNON	1	0%
Jean-Jacques DUCHAMP	1	0%
Marie-Pierre GONTARD	1	0%
Frédéric THOMAS	1	0%
TOTAL	354 989 493	100%

4.8.4 Emprunt subordonné

(en milliers d'euros)

Nature juridique de la dette	Montant de la dette (en milliers d'euros)	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
Passifs subordonnés				
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	6,89%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	11			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	4,38%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	51			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,75%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	21			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	40 000	K - EUR	4,39%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	1 362			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,85%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	252			

4.9 Provisions techniques non-vie

4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours

Non applicable pour Spirica.

4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer

Non applicable pour Spirica.

4.10 Provision pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Provisions pour retraites	211	42	0	0	253
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	126	126
TOTAL	211	42	0	126	379

4.11 Divers engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	Valeur brute
Engagements donnés	280 065
Avals, cautions et garanties de crédit données	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	280 065
Autres engagements donnés	-
Valeurs appartenant à des institutions financières	-
Autres valeurs détenues	-
Total	235 916

(en milliers d'euros)

	Valeur brute
Engagements reçus	200 000
Avals, cautions et garanties de crédit reçues	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	200 000
Autres engagements reçus	-
Valeurs appartenant à des institutions financières	-
Autres valeurs détenues	-
Total	200 000

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Résultat technique par catégorie Vie

Cf. annexe 1

5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie

Non applicable pour Spirica.

5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions

5.3.1 Primes brutes émises

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Primes d'Assurance directe en France	1 013 388	1 070 377
Primes d'Assurance directe dans l'Union Européenne (hors France)	0	0
Primes d'Assurance directe hors Union Européenne	0	0
Dont Primes des acceptations en réassurance	0	1 690
TOTAL	1 013 388	1 070 377

5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 62 235 milliers d'euros.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux courtiers de l'entreprise et aux différents partenaires de production et gestion, et notamment les commissions d'acquisition, de renouvellement, d'encaissement, de gestion et de service après vente.

5.3.3 Mouvements de portefeuille

Non applicable pour Spirica.

5.4 Produits et charges des placements

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des participations	1 888	5 266
Revenus des placements immobiliers	68 628	51 132
Revenus des autres placements	112 893	79 824
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	-
Sous Total Revenu des placements	183 409	136 222
Autres produits des placements	15 000	9 420
Profits provenant de la réalisation des placements	42 163	20 074
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	240 573	165 716
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	-13 347	-11 397
Autres charges des placements	-6 754	-7 340
Pertes provenant de la réalisation des placements	-34 087	-2 241
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	-54 189	-20 978
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	186 384	144 738

5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Charges des provisions d'assurance vie	206 298	219 365
Intérêts techniques incorporés	0	0
Participations aux bénéfices incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	56 994	47 692
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	263 293	267 057

5.6 Participation des assurés

	(en milliers d'euros)				
Désignation	Exercices				
	2018	2017	2016	2015	2014
A- Participation aux résultats totale	75 061	54 790	56 088	51 077	46 402
Dont :					
A1 : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	56 994	47 692	46 757	39 001	30 750
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	18 067	7 098	9 331	12 076	15 653
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
Dont :					
B1 : Provisions mathématiques moyennes (1)	3 926 966	3 164 238	2 860 542	2 305 125	1 696 573
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	34 478	33 773	44 819	43 426	34 297
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats (2)	75 061	54 790	56 088	51 077	46 402
B3. a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	56 994	47 692	46 757	39 001	30 750
B3. b : Variation provision pour participation aux bénéfices	18 067	7 098	9 331	12 076	15 653

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

5.7 Charges de personnel

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Salaires	4 730	4 768
Charges sociales	2 708	2 648
Autres	507	566
TOTAL	7 946	7 983

Le volume d'heures de formation au titre du CPF pour l'exercice 2018 est de 2 364 heures sans demande de formation

5.8 Produits et charges exceptionnelles

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	0	0
Reprise sur les provisions réglementées	0	0
Reprise à la provision pour risques et charges	0	0
Autres produits exceptionnels	0	292
Total Produits exceptionnels	0	292
Charges exceptionnelles		
Dotation à la provision pour investissement	0	0
Dotation aux provisions réglementées	0	0
Dotation à la provision pour risques et charges	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	-9
Total charges exceptionnelles	0	-9

Fin 2016, Spirica avait eu une pénalité de 285K€ suite à un retard de 3 jours dans la déclaration et le paiement d'un acompte dans le cadre de la fiscalité sur la participation aux bénéfices au cours. Spirica avait alors déposé une demande de remise gracieuse auprès de l'administration fiscale, qui a donné une réponse favorable à notre demande en 2017. Spirica a donc obtenu le remboursement intégral de la pénalité le 08/12/2017.

5.9 Autres produits et charges non techniques

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits non techniques		
75100000000 Récupération frais	0	0
75300000000 Jetons de présence	5	4
75200000000 Utilisation ou reprises de provisions (*1)	-312	814
Total autres produits non techniques	-308	817
Autres charges non techniques		
65800000000 Charges non techniques - autres charges	0	0
Total autres charges non techniques	0	0

(*1) L'exercice 2018 est marqué par une reprise de la réserve de capitalisation, en comparaison à l'exercice 2017.

Reprise de 0,9M€ sur la réserve de capitalisation, soit une charge fiscale de 0,3M€.

5.10 Impôts sur les bénéfices

5.10.1 Analyse de la charge d'impôts

Spirica a constaté une provision pour charge d'impôt dans ses comptes au titre de 2018 pour un montant de 1 809K€ qui se décompose ainsi :

- IS : 1 776K€
- Contribution sociale : 33K€

L'IS réel au titre de 2017, provisionné pour un montant de 2 511K€ a été réglé pour un montant de 2 455K€ en 2018 ce qui a généré un produit d'IS de 56K€.

Spirica a également provisionné un produit d'IS suite à une réclamation faite auprès de l'administration fiscale fin 2018 correspondant à une correction de la fiscalisation des revenus des SCPI pour lesquels nous avons appliqué le principe de transparence fiscale. La réclamation a été faite au titre des exercices 2016 et 2017 respectivement à hauteur de 187K€ et 936K€.

Spirica a enregistré un crédit d'impôt au titre du CICE pour un montant de 38K€.

5.10.2 Informations sur la situation fiscale différée

(en milliers d'euros)

Nature	31/12/2018	31/12/2017	Variation
1. Décalages temporaires	1 895	2 115	-221
Provisions réglementées	2 016	2 115	-99
Produits non taxables temporairement	-595	0	595
Charges non déductibles temporairement	473	0	-473
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés	0	0	0
2. Éléments à imputer	7 029	12 915	-5 886
Déficits reportables fiscalement	7 029	12 915	-5 886
Moins values à long terme	0	0	0
3. Éléments de taxation éventuelle	0	0	0
Montants nets	8 923	15 030	-6 107

5.10.3 Intégration fiscale

Spirica est membre du groupe fiscal constitué par la société Crédit Agricole SA au titre d'une convention d'intégration fiscale à partir du 1^{er} janvier 2011.

Crédit Agricole SA effectue directement auprès de l'administration fiscale le paiement de l'IS pour le compte de Spirica, comme si Spirica était seule.

L'impôt sur les sociétés de Spirica ne fait pas l'objet d'une répartition assise sur le résultat d'ensemble du groupe, il n'y a donc pas de différence :

- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire ;
- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale ;

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen du personnel

	31/12/2018	31/12/2017
Direction	0	0
Cadres	71	58
Non Cadres	24	37
TOTAL	95	94
dont		
Effectifs commerciaux	0	0
Effectifs administratifs	95	94
TOTAL	95	94

6.2 Consolidation

Les comptes de SPIRICA sont consolidés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes du Crédit Agricole Assurances (CAA) au titre de la consolidation assurance, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros divisé en 149 040 367 actions d'une valeur nominale de 10 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451746077, et dont le siège social se situe 50-56 rue de la Procession à Paris 15ème.

6.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle.

6.4 Détail des engagements des Contrats Diversifiés

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2018	31/12/2017
Engagements d'assurance libellés en euros	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de service	0	0
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	0	0
Provision technique de diversification	448	1 034
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Réserve de capitalisation	0	0
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	0	0
Provisions techniques spéciales complémentaires	0	0
Total des provisions techniques issues des opérations d'assurance réalisées dans le cadre des Contrats Diversifiés	448	1 034

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes n'est pas mentionné dans cette annexe. Ces informations sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés des entités consolidantes.

7.1 Annexe 1 : Résultat technique par catégories

	1	2	3	4	5	8	9	11	13	19
	(en milliers d'euros)									
	Contrats de capitalisation		Autres contrats individuels via (1)		Contrats en unités de comptes (2)		Contrats d'assurance sur la vie diversifiés		Acceptations en réassurance (Vie)	
	Prime unique (ou versements libras)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libras)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libras)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libras)	Prime périodique	PERP (3)	Total Assurance vie
1. Primes	55 626	0	2	474 894	0	482 866	0	0	0	1 013 388
2. Charges des prestations	-82 606	0	0	-268 435	0	-122 388	0	0	-567	-481 810
3. Charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	22 780	0	0	-237 352	0	-146 050	0	0	587	-351 761
4. Ajustements ACAV	0	0	0	0	0	-200 902	0	0	-22	-200 924
A) Solde de souscription	-4 200	0	2	-30 883	0	13 526	0	0	-2	-21 107
5. Frais d'acquisition	-631	0	0	-5 305	0	-8 666	0	0	0	-14 602
6. Autres charges de gestion nettes	-4 985	0	396	-23 024	0	-33 635	0	0	-7	-82 116
B) Charges d'acquisition et de gestion	-5 626	0	396	-28 329	0	-42 301	0	0	-7	-76 718
7. Produit net des placements	22 839	0	0	119 983	0	35 861	0	0	-30	181 036
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	-12 280	0	0	-62 771	0	0	0	0	0	-75 061
C) Solde financier	10 649	0	0	57 212	0	35 861	0	0	-30	105 975
9. Primes cédées	0	0	-61	0	0	0	0	0	0	-61
10. Part des réassureurs dans les charges prestations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	0	0	-264	0	0	0	0	0	0	-264
12. Part des réassureurs dans la participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	0	0	-50	0	0	0	0	0	0	-50
D) Solde de réassurance	0	0	-375	0	0	0	0	0	0	-375
Résultat technique (A+B+C+D)	723	0	23	-2 010	0	7 086	0	0	-39	1 992
Hors compte:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14. Montant des rachats	81 489	0	0	219 039	0	122 169	0	0	566	423 168
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16. Provisions techniques brutes à la clôture	743 500	0	0	3 756 380	0	2 983 508	0	0	448	7 583 901
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	671 926	0	0	2 474 904	0	2 302 188	0	0	1 034	5 557 208

(1) y compris groupes ouverts

(2) Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte

(3) Plans d'Epargne Retraire Populaire relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003

7.2 Annexe 2 : Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2018		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursée	Coupons et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1) Filiales (50% au moins détenues par la société)											
UAF LIFE PATRIMOINE											
SA	1 301	5 921	50%	7 137	7 137	0	0	33 274	1 656	0	
Société de courtage											
ISR COURTAGE SA	70	355	100%	70	70		0	329	100	0	
Société de courtage											
2) Participations (10 à 60% du capital détenu par la société)											
	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Filiales étrangère (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
				0	0	0	0			0	

7.3 Annexe 3 : Bilan de transfert

BILAN ARRETE A FIN DECEMBRE 2018

Données en k€

ACTIF	2018	2017		
	A	B = C + D	C	D
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	-	-	-	-
2. Actifs incorporels	7 702	6 933	-	6 933
3. Placements :	5 055 006	4 764 382	1 061 124	3 703 259
3a Terrains et constructions	574 979	543 948	38 450	505 497
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	138 450	123 637	46 138	77 499
3c Autres placements	4 341 577	4 096 798	976 535	3 120 263
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte et aux contrats diversifiés	2 978 813	2 837 239	541 385	2 295 854
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	-	-481	-	-481
5a Provisions pour primes non acquises (non vie)	-	-	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-481	-	-481
5c Provisions pour sinistre (vie)	-	-	-	-
5d Provisions pour sinistre (non-vie)	-	-	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-	-	-
5g Provisions pour égalisation	-	-	-	-
5i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-	-	-
5i Autres provisions techniques (vie)	-	-	-	-
6. Créances :	23 443	17 325	-	17 325
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	2 520	1 362	-	1 362
.6aa Primes acquises non émises	-	-	-	-
.6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 520	1 362	-	1 362
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
6c Autres créances :	20 923	15 963	-	15 963
.6ca Personnel	-	-	-	-
.6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 930	7 916	-	7 916
.6cc Débiteurs divers	12 992	8 047	-	8 047
7. Autres actifs:	42 430	48 816	2	48 814
7a Actifs corporels d'exploitation	435	307	-	307
7b Comptes courants et caisses	41 995	48 510	2	48 508
8. Comptes de régularisation - Actif :	61 001	55 228	16 143	39 085
8a Intérêts et loyers acquis non échus	49 442	47 776	14 164	33 612
8b Frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
8c Autres comptes de régularisation	11 560	7 452	1 979	5 473
9. Différence de conversion	-	-	-	-
Total de l'actif	8 168 395	7 729 444	1 618 654	6 110 790

BILAN ARRETE A FIN DECEMBRE 2018

Données en k€

PASSIF	2018	2017		
	A	B = C + D	C	D
1. Capitaux propres :	242 505	231 229	10 880	220 349
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	181 045	181 045	-	181 045
1b Primes liées au capital social	508	508	-	508
1d Autres réserves	19 241	19 731	10 880	8 851
1e Report à nouveau	29 946	20 060	-	20 060
1f Résultat de l'exercice	11 765	9 886	-	9 886
2. Passifs subordonnés	141 697	141 697	-	141 697
3. Provisions techniques brutes :	4 599 946	4 312 554	1 058 567	3 253 987
3a Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-
3b Provisions d'assurance vie	4 541 587	4 263 696	1 024 727	3 238 968
3b Provisions d'assurance non-vie	-	-	-	-
3c Provisions pour sinistres (vie)	-	-	-	-
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	-	-	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristoume (vie)	58 358	48 858	33 840	15 018
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (non-vie)	-	-	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-	-	-
3h Autres provisions techniques (vie)	-	-	-	-
3i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-	-	-
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	2 983 955	2 844 579	541 357	2 303 222
5. Provisions pour risques et charges	379	211	-	211
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-
7. Autres dettes :	171 908	176 193	38	176 155
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 686	19 387	-	19 387
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 734	1 033	-	1 033
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	38	38	-
7e Autres dettes :	152 489	155 736	-	155 736
7eb Autres emprunts, dépôts, et cautionnements reçus	126 935	137 073	-	137 073
7ec Personnel	1 775	1 784	-	1 784
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	15 110	13 359	-	13 359
7ee Créanciers divers	8 669	3 519	-	3 519
8. Comptes de régularisation - Passif	28 006	22 981	7 812	15 168
9. Différence de conversion	-	-	-	-
Total du passif	8 168 395	7 729 444	1 618 654	6 110 790